



Réseau Santé Wallon

## LES INTRUSIONS, ÇA SE VOIT

**Le Réseau Santé Wallon (RSW) rappelle aux patients inscrits qu'ils ont et gardent la main au niveau des accès à leurs données de santé. Il planche sur la façon de gérer au mieux les éventuelles consultations abusives de documents par des professionnels. L'actualité récente a montré l'efficacité des mécanismes de traçage.**

### • Les principes fondateurs

La raison d'être du RSW, c'est faciliter la continuité des soins grâce au partage électronique des données de santé d'un patient entre les prestataires qui le prennent en charge. Une exigence fondamentale pour accéder aux données mises à disposition sur le RSW est d'être lié au patient par un lien thérapeutique. Le patient est toujours libre d'annuler un lien thérapeutique, voire d'exclure totalement l'accès d'un professionnel à son dossier.

### • Une exploration intrusive

Le RSW a été interpellé, début 2019, par un patient estimant qu'un spécialiste hospitalier venait d'explorer de façon illégitime des documents le concernant. Tous deux sont engagés dans une action en justice, pour erreur médicale présumée. Le médecin, alors qu'il ne soignait plus ce patient depuis 2017, a recréé, à partir de l'hôpital où il travaille, un lien thérapeutique entre eux. Ce faisant, il a pu visualiser de (très) nombreux documents et rapports sur celui-ci. C'est la première affaire du genre à laquelle le RSW est confronté.

### • Des rôles distincts aux yeux du RGPD

Le RSW ne centralise pas les documents médicaux publiés par les hôpitaux, il les répertorie et en organise l'accès. Il est, aux yeux du RGPD, un « sous-traitant » des institutions et des professionnels de soins. Ce sont les hôpitaux et les prestataires qui, juridiquement, sont considérés comme les « responsables de traitement » des données. Par ailleurs, il n'appartient pas au RSW d'« enquêter » et de se prononcer sur le côté légitime ou illégitime de chaque nouveau lien thérapeutique que crée un collaborateur au sein d'un hôpital.

### • Le patient ne devait-il pas être impliqué ?

En ambulatoire, la création d'un lien thérapeutique par un prestataire requiert la lecture de l'eID du patient. A l'hôpital, c'est différent. En vertu d'une politique interne, élaborée sous sa responsabilité, l'hôpital travaille souvent avec un certain degré d'automatisation dans la procédure. Des liens thérapeutiques individuels avec les membres de l'équipe soignante du patient peuvent être déclarés sans forcément lire ou relire l'eID. Ces façons de faire sont toutes deux conformes à l'avis rendu par l'ex-Commission Vie privée sur la question.

### • Souriez, vous êtes tracé

Bien que, sur le plan juridique, sa responsabilité ne soit pas engagée, le RSW prend très au sérieux ce cas qu'il rencontre pour la première fois. Un bon point : le comportement du médecin a été repéré grâce à la traçabilité des accès que le Réseau garantit. Celui-ci a ensuite, comme il se doit, rapidement averti l'hôpital concerné des faits constatés. Il va s'atteler à rédiger une procédure spécifique pour la gestion de ce type d'incident. Il compte aussi rappeler aux patients les outils à leur disposition, dans leur espace privé sur du portail, pour contrôler les accès à leurs données. Le filtrage peut être très pointu puisqu'il est possible de masquer un document précis à un professionnel spécifique, voire à tous sauf à son auteur.

[retour à la newsletter](#)